

LIBRE OPINION

L'ETAT français et le peuple rwandais

La France a une responsabilité considérable dans ce qui est arrivé au Rwanda, et la dénégation constante de cette responsabilité rejaillit sur tout le corps politique français.

Les critiques à l'encontre de la politique rwandaise du gouvernement français n'ont pas attendu le génocide de 1994 pour s'exprimer. Elles ont commencé dès 1993. Après le massacre, de multiples pressions ont été exercées sur les autorités pour que lumière soit faite sur le rôle de la France au Rwanda, pressions auxquelles ont contribué les signataires de ce texte en exigeant l'ouverture d'une investigation parlementaire. Celle-ci a eu effectivement lieu en 1998. Les parlementaires ont formulé un jugement sévère sur l'engagement français au Rwanda, engagement dont le but a été d'empêcher à tout prix la victoire militaire du FPR (Front patriotique rwandais) au prix d'une « *sous-estimation du caractère autoritaire, ethnique et raciste du régime rwandais* », au prix de l'armement et de l'organisation d'une armée que « *certaines militaires français ont pu avoir le sentiment de construire* », au prix d'une présence militaire française « *à la limite de l'engagement militaire sur le terrain* », au prix, enfin, d'avoir continué à accorder une légitimité au gouvernement intérimaire (mis en place après l'attentat du 6 avril 1994 contre le président Habyarimana) « *en ne prenant pas en compte la réalité du génocide* ».

Cinq ans plus tard, oubliés les critiques des parlementaires, enterrées les recommandations de la Mission d'information. La 10e commémoration du génocide des Rwandais tutsis a bel et bien été l'occasion pour des hommes politiques français, anciens et actuels ministres, de réaffirmer qu'ils continuaient à se féliciter de la politique de la France au Rwanda entre 1990 et 1994. Ils ont été les seuls à ne jamais remettre en cause l'action de l'État français, alors que d'autres États (la Belgique et les États-Unis) et l'ONU ont accepté d'exprimer publiquement qu'ils avaient commis des erreurs aux conséquences tragiques.

Dans notre pays, chacun a défendu son propre secteur de responsabilité, et vanté d'abord les mérites de son département ministériel. D'où vient alors l'échec, c'est-à-dire le génocide ? Des Rwandais eux-mêmes, de la communauté internationale et de nul autre, selon les responsables français. Quant aux conséquences des longs engagements de la France, politiques, militaires, diplomatiques, économiques, elles seraient ou positives ou inexistantes. Dans leur discours, cet engagement de la France s'arrête à la signature des accords de paix d'Arusha en août 1993 (prévoyant le retrait des militaires français) pour reprendre, en juin 1994, avec l'opération Turquoise, qualifiée de strictement humanitaire. Récemment encore, le « *courage et la dignité* » de l'opération Turquoise (terminée le 21 août), ont été « *commémorés* » par Édouard Balladur. Il a pourtant été avéré qu'un des objectifs de cette opération militaire était d'empêcher la victoire complète du FPR dans un Rwanda dont l'armée était décomposée tandis que seules les forces génocidaires étaient encore organisées et agissantes.

Ces auto satisfecit, au vu de tout ce qui est connu, établi, vérifié sur les relations de la France avec le régime rwandais de l'époque dont les télégrammes diplomatiques soulignaient les capacités criminelles, en même temps qu'ils désignaient les éléments d'une politique génocidaire. Pourtant, au lieu d'affaiblir ce régime qui n'avait pas d'autres soutiens internationaux, selon les propres termes d'Hubert Védrine, la France l'a assisté jusqu'au bout, même après le 7 avril 1994, pendant l'extermination des Rwandais tutsis.

Cette mansuétude connaît un prolongement particulièrement intolérable: la non-poursuite de Rwandais, notoirement connus comme assassins actifs durant le génocide et vivant en France depuis des années, incognito ou sous leur vrai nom, alors qu'en Belgique, ou encore en Suisse, des procédures ont été engagées à l'encontre de tels criminels. Serait-ce parce que leur inculpation et leur procès susciteraient inévitablement un débat public sur l'attitude du gouvernement français avant et après 1994 ?

Il ressort de la culture politique française de ne jamais reconnaître les erreurs, à moins que n'interviennent des contraintes judiciaires ou des ouvertures systématiques d'archives (en général, quelques décennies après les faits !). Tous nos ministres se conforment avec rigidité à ce modèle, à cette attitude d'inafaillibilité, jusqu'à la dénégation des preuves. Ils s'enferment dans une logique où ils veulent nous maintenir avec eux au nom d'un consentement patriotique particulièrement déplacé dans ces circonstances. Cette attitude, que nous jugeons d'une autre époque, est inacceptable. Le génocide des Rwandais tutsis a bien eu lieu, la France a une responsabilité considérable dans ce qui est arrivé au Rwanda, et la dénégation constante de cette responsabilité rejaillit sur tout le corps politique français. Pour en sortir, le point de départ serait une démarche d'humilité en direction du peuple rwandais consistant à reconnaître la simple vérité : alors que « *tout le monde savait qu'il y avait une énorme perspective de massacres* », selon les propres termes d'Hubert Védrine, les responsables politiques français n'ont pas mis tous les moyens à leur disposition pour paralyser les autorités politiques et militaires rwandaises qui préparaient le génocide.

JEAN-HERVÉ BRADOL

Président de Médecins sans frontières

RONY BRAUMAN

Professeur associé à l'institut de sciences politiques et ex-président de Médecins sans frontières

ANDRÉ GUICHAOUA

Professeur de sociologie à l'université de Paris 1, Panthéon-Sorbonne

CLAUDINE VIDAL

Directrice de recherches émérite au CNRS

(Tous signataires d'un appel pour la création d'une commission d'enquête parlementaire sur le rôle de la France au Rwanda entre 1990 et 1994.)